

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 13 janvier 2014

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Richard Lalonde

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Jean-François Girard
Pascal Quevillon
Yves Lavoie

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust
L'attachée à la direction générale et au cabinet du maire, Mme Céline Dufresne
La trésorière, Mme Véronique Brouillard
La responsable des communications, Mme Maria Duculescu
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette
Le directeur des services techniques, M. Christian Leduc

Dans la salle : 127 personnes.

Ouverture de la séance

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Richard Lalonde déclare la séance ouverte.

2014-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil modifie l'ordre du jour par le retrait du point 21) *Rémunération des employés pour 2014* et ajoute une période de questions portant sur la mise aux normes de l'usine à l'item 26a) Autres sujets.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2013;
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2013 suivant la séance extraordinaire portant sur le budget 2014;

7. Rapport des comités municipaux;
8. Période de questions;
9. Correspondance;
10. Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de décembre 2013;
11. Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour les mois de novembre et décembre 2013;
12. Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour l'année 2013;
13. Demande de dérogation mineure no DM-2013-11-01 pour le 12, chemin des Arpents-Verts (lot 275-3 et partie du lot 276-3) matricule : 5640-96-3118 : Bâtiment accessoire;
14. Demande d'autorisation d'un certificat d'autorisation au MDDEFP pour la mise aux normes et l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable;
15. Paiement des dépenses incompressibles via *Accès-D*;
16. Avis de motion de la présentation d'un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Oka;
17. Présentation du projet de règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Oka;
18. Acquisition d'un serveur informatique;
19. Acquisition d'une plieuse de table manuelle;
20. Acquisition d'un logiciel Target pour le service de la sécurité incendie;
21. Rémunération des employés pour 2014;
22. Demande de subvention – Emplois d'été Canada 2014;
23. Demande d'aide financière au CLD de Deux-Montagnes dans le cadre du pacte rural pour un projet de restauration de la Salle des Loisirs;
24. Demande d'aide financière au CLD de Deux-Montagnes dans le cadre du pacte rural pour un projet d'agrandissement du bâtiment situé dans le Parc optimiste;
25. Félicitations à Me Sonia Paulus élue préfète de la MRC de Deux-Montagnes;
26. Autres sujets :
 - a)
 - b)
 - c)
27. Comptes payés et à payer;
28. Levée de la séance.

2014-01-02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 soit adopté.

ADOPTÉE

2014-01-03 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013 soit adopté.

ADOPTÉE

2014-01-04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2013

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2013 soit adopté.

ADOPTÉE

2014-01-05 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2013 suivant la séance portant sur le budget

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2013 suivant la séance portant sur le budget soit adopté.

ADOPTÉE

Rapport des comités municipaux

Aucun rapport n'est commenté par les membres du Conseil.

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 02.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 02.

Correspondance

1. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

- Annonce de la contribution versée au montant de 45 342,26 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- Transmission du calcul de la subvention 2013 dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

2. La Mutuelle des municipalités du Québec

Annonce de la part de la ristourne attribuée à la Municipalité d'Oka, au montant de 9 529 \$.

3. MRC de Deux-Montagnes

- Élection de Me Sonia Paulus au poste de préfète;
- Désignation du préfet suppléant;
- Formation du Comité consultatif agricole;
- Budget pour le volet de l'évaluation foncière;
- Budget Express d'Oka;
- Prévisions budgétaires 2014 – Autres services et compétences de la MRC.

2014-01-06 Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de décembre 2013

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de décembre 2013.

ADOPTÉE

2014-01-07 **Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour les mois de novembre et décembre 2013**

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service d'urbanisme pour les mois de novembre et décembre 2013.

ADOPTÉE

2014-01-08 **Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour l'année 2013**

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service d'urbanisme pour l'année 2013.

ADOPTÉE

2014-01-09 **Demande de dérogation mineure no DM-2013-11-01 pour le 12, chemin des Arpents-Verts (lots 275-3 et P.276-3) matricule : 6040-51-7451 : Bâtiment accessoire**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au service d'urbanisme le 18 octobre 2013 visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 43 mètres carrés au lieu du maximum autorisé de 20 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement portant sur les dérogations mineures numéro 2013-113, article 4.2, il est stipulé qu'une dérogation mineure peut être accordée dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion régulière du 26 novembre 2013;

CONSIDÉRANT que la nature et les effets des dérogations mineures respectent les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, articles 145.1 à 145.8;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 12, chemin des Arpents-Verts (lots 275-3 et P.276-3) pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 43 mètres carrés au lieu du maximum autorisé de 20 mètres carrés.

ADOPTÉE

2014-01-10 Demande d'un certificat d'autorisation au MDDEFP pour la mise aux normes et l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la mise aux normes et à l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le mandat de réalisation des plans et devis pour la mise aux normes et l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable a été confié à la firme Les Services EXP inc.;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la mise aux normes et l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le mandat du consultant, Les Services EXP inc., inclut toute demande de certificat d'autorisation auprès des différents paliers du gouvernement;

CONSIDÉRANT que le montant requis pour la demande de certificat d'autorisation est de 1 096 \$;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise la firme Les services EXP inc. à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au nom de la Municipalité d'Oka et de présenter tout engagement en lien avec la demande.

QUE ce Conseil accepte de transmettre au MDDEFP dans les 60 jours, au plus tard, un certificat signé par l'ingénieur du projet attestant que les travaux ont été exécutés en conformité avec la demande de certificat d'autorisation.

QUE ce Conseil accepte de défrayer la somme de 1 096 \$ au MDDEFP afin d'acquitter les frais nécessaires à la demande du certificat d'autorisation.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2014-01-11 Paiement des dépenses incompressibles via Accès-D

CONSIDÉRANT que les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins du fonctionnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'effectuer le paiement de ces dépenses via le service internet Accès-D de Desjardins;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise la liste des dépenses incompressibles ainsi que la procédure telles que préparées par la trésorière Mme Véronique Brouillard et présentées dans le document intitulé *Procédure pour le paiement des dépenses incompressibles par le biais d'internet.*

QUE ce Conseil autorise le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2014 et que celles-ci soient payées via le service Accès-D de Desjardins.

ADOPTÉE

Avis de motion de la présentation d'un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Oka

Le conseiller Yves Lavoie donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Oka.

Présentation du projet de Règlement no 2014-118 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Oka

Le conseiller Yves Lavoie fait la présentation du projet de Règlement no 2014-118 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Oka.

2014-01-12 Acquisition d'un serveur informatique

CONSIDÉRANT la désuétude du serveur informatique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il n'est plus possible d'acheter une garantie prolongée pour les pièces du serveur;

CONSIDÉRANT l'offre de service de PG Solutions au montant de 10 220 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture d'un nouvel équipement;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise l'acquisition d'un serveur informatique IBM telle que proposée dans l'offre de service de PG Solutions au montant de 10 220 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement.

QUE ce Conseil désigne la trésorière, madame Véronique Brouillard à gérer ce dossier pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2014-01-13 Acquisition d'une plieuse de table manuelle

CONSIDÉRANT l'augmentation constante des documents produits dans les différents services de la Municipalité qui sont acheminés à la population;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une plieuse à papier;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise l'acquisition d'une plieuse de table manuelle auprès du fournisseur Novexco au montant de 2 361,62 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement.

QUE ce Conseil désigne la trésorière, madame Véronique Brouillard à gérer ce dossier pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2014-01-14 Acquisition d'un logiciel Target Incendie

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité d'Oka d'acquérir un logiciel de gestion pour le service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise ICO Technologies pour la fourniture d'un logiciel Target Incendie;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la proposition de ICO Technologies incluant la fourniture d'un logiciel Target Incendie pour l'utilité du service de la sécurité incendie de la Municipalité d'Oka, au coût de 3 600 \$, incluant une formation de 2 jours ainsi qu'un contrat de support pour logiciel au coût de 800 \$ par année, le tout plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2014-01-15 Demande de contribution financière – Emplois d'été Canada 2014

CONSIDÉRANT que la Municipalité embauche douze (12) étudiants à temps plein au camp de jour d'Oka;

CONSIDÉRANT que la Municipalité embauche deux (2) étudiants au bureau d'accueil touristique d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise Mme Marie-Ève Maillé, responsable du service des loisirs et de la culture, à présenter une demande de contribution financière auprès du programme Emplois d'été Canada 2014 offert par Service Canada pour la création d'emplois étudiants pour le camp de jour et pour le bureau d'accueil touristique.

ADOPTÉE

2014-01-16 **Demande d'aide financière au CLD de Deux-Montagnes dans le cadre du pacte rural pour un projet de restauration de la Salle des Loisirs**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka désire restaurer la Salle des Loisirs, sise au 174, rue Saint-Jean-Baptiste, par des travaux de peinture et de rénovations mineures;

CONSIDÉRANT que la Salle des Loisirs est un point de rencontre pour plusieurs organismes d'Oka;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité d'Oka de préserver ce bâtiment à multiples usages;

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés s'avèrent coûteux;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise la responsable des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé, à effectuer une demande d'aide financière auprès du CLD de Deux-Montagnes dans le cadre du pacte rural pour le projet de restauration de la Salle des Loisirs.

QUE ce Conseil, en désignant Mme Marie-Ève Maillé comme responsable du projet, l'autorise à signer tous les documents pertinents à la présente demande.

ADOPTÉE

2014-01-17 **Demande d'aide financière au CLD de Deux-Montagnes dans le cadre du pacte rural pour un projet d'agrandissement du bâtiment du parc Optimiste**

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2013, un incendie a ravagé une partie du bâtiment situé dans parc Optimiste et qui dessert le service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka envisage d'effectuer les travaux de reconstruction des secteurs endommagés en plus d'y construire un 2^e étage afin d'obtenir une superficie plus grande;

CONSIDÉRANT le nombre croissant d'inscriptions au camp de jour chaque été;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise la responsable des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé, à effectuer une demande d'aide financière auprès du CLD de Deux-Montagnes dans le cadre du pacte rural pour le projet d'agrandissement du bâtiment au parc Optimiste.

QUE ce Conseil, en désignant Mme Marie-Ève Maillé, comme responsable du projet, l'autorise à signer tous les documents pertinents à la présente demande.

ADOPTÉE

2014-01-18 Félicitations à Me Sonia Paulus

Il est résolu unanimement

QUE ce Conseil félicite chaleureusement Me Sonia Paulus pour son élection à titre de préfète de la MRC de Deux-Montagnes le 27 novembre dernier et lui souhaite la meilleure des chances tout au long de son mandat.

ADOPTÉE

Autres sujets

Monsieur le maire ouvre la période de questions portant sur les travaux de la mise aux normes et sur le communiqué de M. Pascal Quevillon à 20 h 21.

N'ayant plus de questions, Monsieur le maire clôt la période de questions à 22 h 15.

2014-01-19 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE les factures payées au 31 décembre 2013 au montant de 38 114,78 \$, les factures payées au 7 janvier 2014 au montant de 15 790,00 \$ et les factures à payer au 13 janvier 2014 au montant de 64 868,46 soient approuvées par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2014-01-20 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Richard Lalonde
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Richard Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Lalonde
Maire